

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA GIRONDE**

Service Nature –Eau et Risques
Unité Nature

ARRETE DU

14 JAN. 2010

**Arrêté modificatif à l'arrêté portant suspension de la chasse de
certaines espèces d'oiseaux sur le département de la Gironde
en raison de la situation climatique**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R.424-3 .
- VU l'arrêté préfectoral portant suspension de la chasse de certaines espèces d'oiseaux sur le département de la Gironde en raison de la situation climatique en date du 11 janvier 2010,
- VU l'avis du Délégué Régional du Sud-Ouest de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- VU l'avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde,

CONSIDERANT que la vague de froid qui sévit sur la France est de nature à favoriser la migration d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux sur le département de la Gironde,

CONSIDERANT les conditions climatiques défavorables à la biologie de certaines espèces d'oiseaux,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La suspension de l'exercice de la chasse de certaines espèces d'oiseaux prévue à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2010 susvisé est reportée jusqu'au **18 janvier 2010 inclus**.

En fonction de l'évolution des conditions climatiques, le présent arrêté pourra être modifié ou prorogé.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par les soins des Maires dans toutes les communes et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le **14 JAN. 2010**

Le Préfet,



Dominique SCHMITT

Cité Administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX CEDEX

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT EN GIRONDE SUR WWW.GIRONDE.PREF.GOUV.FR